



BAREME DES COMMISSIONS AU 1^{er} juin 2024

VOTRE GESTIONNAIRE IMMOBILIER

REMUNERATION TTC	
<u>Honoraires de TRANSACTION</u>	
Local à usage d'habitation	
<u>Tout type de mandat</u>	5% du prix de vente avec un minimum de 9 000€
Local à Usage professionnel (Immobilier d'entreprise)	
6%HT du prix de vente avec un minimum de 10 000€	

Viager : 6% TTC de la valeur vénale du bien à la charge du vendeur

Box ou place de parking : Forfait de 2 000 € TTC à la charge du vendeur

Terrain à bâtir : 5 % du prix de vente avec un minimum de 10 000 € TTC à la charge du vendeur.

REMUNERATION TTC	
<u>Honoraires de LOCATION Habitation/Professionnel</u> <i>A la charge du Locataire/Preneur & du Propriétaire / Bailleur</i> Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Etat des lieux
Bien à usage d'Habitation : 12€/m2 dans les zones au marché locatif très tendu 10€/m2 dans les zones au marché locatif tendu 8€/m2 dans les autres zones Locaux à usage Professionnel : 18%TTC des loyers annuels Location Parking ou Garage : Honoraires de location, forfait partagé : 250€ TTC	3€/m2
<u>Honoraires de GESTION</u>	
6,00 %HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur	
Options	TTC
Gestion des gros travaux (à partir de 1500€)	5% du montant des travaux
Vacation (taux horaire) : suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux expertises, aux commissions de conciliation	60,00€/H
Etablissement de l'état préparatif à la déclaration de revenus fonciers	49€ TTC
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire	4€/M ²
Honoraires de négociation pour augmentation de loyer bail professionnel et commercial (sur le loyer annuel HC et HT)	6%
Assurance Loyers Impayés	
2,7%TTC des sommes encaissées à la charge du bailleur	

Cette grille des honoraires de transaction est valable uniquement pour les clients particuliers (hors programmes neufs). En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable. Tarifs TTC.

Pour toute réclamation, si la réponse ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur du Commerce Coopératif et Associé qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution des contrats conclus avec un agent immobilier de l'agence VOTRE GESTIONNAIRE par courrier à l'adresse suivante : MEDICYS 73 bd de Clichy 75009 PARIS Tél : 01 49 70 15 93 E-mail contact@medicys.fr ou sur le site www.medicys.fr sur lequel se trouvent la chartre de médiation du Commerce Coopératif et Associé et les justificatifs à fournir.